



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE DAGNEUX



La commune de Dagneux est la porteuse du projet

Date de présentation du projet : jeudi 24 avril 2014

Nom du correspondant : Carine COUTURIER

Fonction : Maire adjointe

Adresse : 959, route de Genève
01120 DAGNEUX

Téléphone : 04 72 25 11 80

Adresse électronique : carine.couturier@ville-dagneux.fr

1 Contexte

Suite à la mise en place des rythmes scolaires, un groupe de travail composé d'élus, des enseignants des 2 groupes scolaires, des représentants des parents d'élèves élus, des représentants des associations de gestion du périscolaire et du centre de loisirs du Val Cottey.

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Dagneux conserveront le même nombre d'heures d'enseignement par semaine qu'auparavant mais celles-ci se répartiront désormais sur quatre journées et demie au lieu de quatre.

Les enfants auront désormais classe le mercredi matin jusqu'à 11h30 et le temps scolaire sera allégé de 1h30 2 jours pas semaine, en alternance entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

2 Diagnostic des activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes :

Les activités périscolaires et extra scolaires sont gérées par des associations. Les locaux sont mis à disposition par la commune afin que les enfants puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

Les locaux sont proches des écoles ce qui permet de faciliter les accès par les élèves et de mutualiser certains espaces.

Actions menées dans le cadre des activités périscolaire

Les activités périscolaires sont proposées aux enfants à partir de 4 ans. La capacité d'accueil est de 70 places dont 15 pour les élèves de maternelles et 55 pour les élèves de l'élémentaire.

Le projet éducatif de l'accueil périscolaire du Val Cottey est basé sur 3 objectifs généraux à savoir l'éducation à la citoyenneté, l'accès à la culture et l'éducation au développement durable

Actions menées dans le cadre des activités du centre de loisirs du val Cottey

Les activités du centre de loisirs du Val Cottey sont proposées aux enfants à partir de 3 ans. La capacité d'accueil est de 124 places dont 40 pour les moins de 6 ans et 84 pour les plus de 6 ans.

Le projet éducatif du centre de loisirs du Val Cottey a des objectifs bien définis qui ont été fixés tels que développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant, leur apporter de



nouvelles connaissances et activités, l'apprentissage de la vie en collectivité et respect des individus entre eux et de leur différence.

Actions menées dans le cadre des activités durant la pause méridienne :

Le temps méridien est depuis septembre 2013 géré par l'association du centre de loisirs du Val Cottey. Les animateurs diplômés (BAFA) et non diplômés encadrent les enfants et proposent des activités variées telles que des activités manuelles, des jeux de sociétés, des jeux collectifs, des activités d'expression, des jeux libres...

La commune de Dagneux bénéficie d'un tissu associatif très important. Près de 60 associations sont sur le territoire de la commune. Elles œuvrent autant dans le domaine artistiques, culturel, sportif...

Certaines d'entre elles ont déjà participé à la vie scolaire (fleurissement de la cour) , d'autres sont en étroite collaboration avec les programmes scolaires (prairie des 21 fusillés...).

Le support du soutien des écoles et les financements que l'association apporte aux groupes scolaires permettent de concrétiser les projets menés par les enseignants dans le cadre des projets d'école.

3 Nombre d'élèves concernés par la mise en place du PEDT :

Pour l'année 2013-2014, 523 élèves sont inscrits dans les 2 écoles du groupe scolaire

En maternelle, 197 élèves sont répartis dans 7 classes

En élémentaire, 325 élèves sont répartis dans 12 classes + 1 CLIS de 12 élèves

La CLIS a été ouverte à la rentrée 2012. La commune de Dagneux a accepté d'ouvrir cette classe afin de permettre l'accueil d'enfants en difficultés scolaires et leur permettre d'avoir une scolarité identique aux autres enfants.

Le PEDT servira de lien entre les différentes actions menées dans chaque projet éducatif des associations et sera mis en lien avec les projets des écoles.

4 Actions menées dans le temps scolaire :

Les axes du projet de l'école maternelle qui peuvent être mis en lien avec le PEDT sont :

- Développer la compréhension de la langue orale
- Développer l'accès à la culture littéraire
- Enrichir la connaissance de la littérature enfantine à partir de lecture plaisir
- Développer l'autonomie
- Développer le respect de l'autre

Les axes du projet de l'école élémentaire qui peuvent être mis en lien avec le PEDT sont :

- Le Développement durable : sensibilisation au tri sélectif aux économies d'énergie...),
- La citoyenneté par la propreté, l'embellissement et le fleurissement des lieux
- Le vivre ensemble par le respect de la différence, la gestion des conflits, l'homogénéisation des règles de vie dans école sur les différents temps

- Sécurité et sûreté : gestion et premier secours, déplacement pour venir à l'école, sécurité domestique

5 Actions menées dans le cadre des activités périscolaires et extra scolaire

Actions menées dans le temps périscolaire :

Les axes du projet pédagogique de l'accueil périscolaire du Val Cottey qui peuvent être mis en lien avec le PEDT sont :

- La lutte contre les discriminations afin d'avoir un regard sur les personnes de son entourage, apprendre à accepter les différences
- La mise en place d'une démarche de création par la découverte de l'art du théâtre
- L'éducation à la consommation responsable grâce à la découverte des goûts différents et la rencontre avec les artisans de la commune

Actions menées dans le temps extrascolaire :

Les axes du projet pédagogique du centre de loisirs du Val Cottey qui peuvent être mis en lien avec le PEDT sont :

- La découverte d'activités variées, de nouvelles techniques et des saveurs du monde par des activités manuelles, culturelles et sportives.
- L'autonomie, la responsabilité et rendre acteur les enfants de leur lieu d'accueil par la mise en place de boîte à idée, la notion de participation, de choix des activités... Les enfants sont acteurs de leur lieu d'accueil.
- Le développement durable et l'environnement par l'affichage, la découverte, les activités et la vie du centre

Les associations :

Afin de compléter les actions à mener dans le PEDT, le groupe de travail a fait appel aux associations communales et intercommunales, qu'elles aient un but culturel, sportif ou en lien avec la nature.

45 associations ont été sollicitées.

6 Les modalités pratiques du PEDT:

Le projet éducatif territorial : un cadre d'action pour 3 ans.

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire induisent de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école.



Le Projet Éducatif Territorial formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie des enfants.

Il fixe pour trois ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation. Il doit être co-construit avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre.

La commune de Dagneux a choisi de préparer ce PEDT pour une mise en œuvre de septembre 2014 à juin 2017.

La première année, le groupe de travail se réunira 3 fois afin de faire le point d'étape et des bilans intermédiaires. Par la suite, il se réunira 1 fois par an afin de faire un bilan et de travailler sur les perspectives de l'année suivante.

Périmètre et public du PEDT :

Le PEDT concerne les élèves scolarisés au groupe scolaire du Val Cottey, place des tilleuls, 01120 DAGNEUX

Territoire concerné : Commune de Dagneux

Le PEDT sera mis en place pour l'école maternelle le mardi, jeudi de 15h00 à 16h30 et pour l'école élémentaire le lundi et vendredi de 15h00 à 16h30.

Les accueils périscolaires auront lieu de 7h00 à 8h20 et de 16h30 à 19h00 et les mercredi de 7h00 à 8h20.

Les accueils extra scolaires auront lieu les mercredis de 11h30 à 18h00 et durant les périodes de vacances scolaires de 7h30 à 18h00.

Le mercredi, un service de restauration collective sera proposé aux enfants seront inscrits au de centre de loisirs l'après midi.

Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire :

La demande de dérogation porte sur la mise en place des TAP pendant 1h30 sur 2 jours en alternance entre les écoles maternelle et élémentaire.

Mode d'inscription proposé :

L'inscription est faite en début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise par le gestionnaire pour une année scolaire. Les parents inscriront les enfants 1 fois par mois.

Tarification :

Une tarification en fonction des moyens des familles est proposée pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs. La tarification pour le restaurant scolaire est la même pour tous les enfants.

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'est appuyée sur la volonté de ne laisser aucun enfant livré à lui-même à compter de 15h00. Cependant, au vu des couts correspondant à la mise en place de ces TAP, le tarif appliqué sera de 0.50€.

Modalités d'information des familles :

Un premier sondage a eu lieu pour connaître quels horaires conviendraient le mieux aux parents.

Un second sondage a été fait auprès des parents afin d'avoir une idée du nombre d'enfants qui seront accueillis. Les parents des enfants fréquentant les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant qui seront scolarisés en septembre 2014 ont été interrogés.

Ce sondage sert aussi à informer les parents des horaires qui seront appliquées à la rentrée 2014.

Concernant les modalités d'inscription, les familles seront informées par l'intermédiaire de tracts et de l'affichage municipal. Le site internet de la commune servira aussi de support de communication.

7 Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Les locaux pour accueillir les enfants sont proches des écoles. Les animateurs qui encadrent les enfants sur le temps méridien et sur les temps périscolaires seront présents sur les TAP.

Le nombre significatif d'associations qui œuvrent sur le territoire permettra de proposer des activités variées pendant ces temps d'accueil. Il faudra cependant être vigilant à ne pas trop les solliciter. Des conventions devront être signées et la rémunération des intervenant (ou le bénévolat) sera à préciser.

Les locaux dans lesquels les enfants seront accueillis sont proches de l'école.

Seront utilisés les locaux :

- Centre de loisirs :
- Centre d'accueil périscolaire :
- Salle de motricité :
- Salle informatique :
- La BCD et l'atelier :
- Salles Rosard et Molière :
- Restaurant scolaire :

Certains de ces locaux ne sont pas adaptés pour organiser des activités pour les enfants. Il faudra organiser les activités en fonction.

L'alternance entre les 2 groupes scolaires permettra d'accueillir moins d'enfants à la fois et dans des conditions plus favorables.

8 Mode d'inscription aux activités proposées :

Une feuille d'inscription sera distribuée chaque mois aux parents par l'intermédiaire des cahiers de liaison.

Un règlement de fonctionnement sera mis en place.

9 Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

Les équipements sportifs sont trop éloignés du groupe scolaire pour pouvoir y organiser les TAP. De plus, le gymnase de Dagneux a une gestion intercommunale et il est utilisé par le collège Marcel Aymé.

Cependant, les horaires prévus pour l'école élémentaire permettront de garder les créneaux horaires d'accès au gymnase (mardi de 13h45 à 16h30) et de l'intervenante de musique sur les temps scolaires (mutualisation du gymnase avec le collège de Dagneux et des associations sportives).

10 Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

La notion du vivre ensemble est un aspect essentiel. Le respect des autres, de son environnement. La notion de citoyenneté, de lutte contre les discriminations seront les bases du PEDT.

Les activités proposées permettront aux enfants de découvrir des activités culturelles ou sportives.

Les activités devront permettre aux enfants de prendre le temps. Nous portons une attention très importante au but premier de la réforme, alléger la journée de l'enfant. Il est essentiel de rappeler que l'enfant a besoin de ces temps de non activités pour se construire.

11 Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

La commune de Dagneux n'est à ce jour dans aucun dispositif du type Projet éducatif local (PEL), Contrat éducatif local (CEL) ...

Le Contrat enfance jeunesse (CEJ) a été signé pour le centre de loisirs, les places de crèches, pour la halte garderie et la micro crèche. Le périscolaire ne rentre pas dans ce contrat.

Un contrat Enfance Jeunesse (CEJ) depuis 2007 a pris le relais du Contrat Enfance et repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueils par une localisation géographique équilibrée des différents équipements, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition de leurs besoins et surtout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

La politique petite enfance a été développée depuis 2008.

Le centre de loisirs s'est vu doté d'espaces rénovés plus importants pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Enfin, des locaux dédiés à l'accueil périscolaire ont été aménagés à proximité de l'école. Cela a permis d'augmenter la capacité d'accueil.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la communauté de communes de Montluel met à disposition de l'école élémentaire une intervenante musique le jeudi toute la journée. Cela permet de renforcer l'apprentissage de la musique dans le cadre du programme scolaire. Ces interventions se font 5 mois par classe. En fonction des envies et des possibilités des enseignants, un rendu est présenté aux familles.

La commune de Dagneux met à disposition du groupe scolaire une bibliothécaire.

La bibliothèque est au cœur de l'école élémentaire. Tous les élèves des 2 groupes scolaires sont accueillis. Les ouvrages proposés sont en lien avec les programmes scolaires et les souhaits des enseignants

L'école maternelle peut accéder à la BCD tous les après midi de 13h30 à 14h30 et le vendredi matin 10h30-11h30.

Tout au long de l'année, des liens sont fait avec les structures petite enfance de la commune afin de faire découvrir la lecture aux plus petits et aux plus grands de raconter des histoires aux plus petits.

De plus, à partir du mois de mai, elle devient « Bibliothèque hors les murs » afin de sortir les ouvrages et de faire des temps de lecture dans des espaces extérieurs.

Enfin, chaque veille de vacances, la bibliothèque est ouverte aux parents afin que parents et élèves puissent faire le choix de livres en commun.

Des équipements sportifs sont accessibles à l'école élémentaire : le gymnase 3 CM est accessible 1/2 journée par semaine ainsi qu'une salle de judo.

Les élèves du cycle 2 ont accès au centre nautique Lilo. La commune finance le bus, les entrées et le maître nageur.

La commune met à disposition la salle d'escalade ce qui permet à 4 classes de pouvoir pratiquer ce sport avec un équipement de qualité.

Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT :

Les différentes commissions municipales seront sollicitées telle que la vie scolaire-enfance, culture, sports, développement durable, ainsi qu'au personnel communal tel que les agents techniques, les animateurs diplômés, des ATSEM, la bibliothécaire, la Police municipale.

Nous ferons aussi appel à des intervenants extérieurs selon les besoins et les activités proposées aux enfants.

Les enseignants, les parents mais aussi des bénévoles pourront participer à l'élaboration de ces TAP.

12 Contenu du PEDT

Les axes développés dans le PEDT permettront :

- développer une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes ;
- favoriser l'accès des enfants et des jeunes à l'autonomie, et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société;
- organiser les activités périscolaires pour prolonger le service public d'éducation réformée, en complémentarité avec lui ;

- mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Les axes prévus dans le PEDT sont :

AXE 1 : Développer des activités culturelles au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires (avant l'enseignement, à la pause méridienne et après l'enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

AXE 2 : Découverte et apprentissage du développement durable et à la biodiversité par l'apprentissage de gestes quotidiens, tri sélectif, jardinage, déplacements, découverte de la faune et de la flore locale...

L'une des pistes retenue sera une mise en application au sein des écoles et du centre de loisirs afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques. Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles, comme la journée vélo.

AXE 3 : Développer des activités liées à la citoyenneté et au vivre ensemble : Il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté. Apprendre aux enfants à respecter l'autre, lutter contre les inégalités et transmettre des valeurs d'égalité et de respect entre les filles et les garçons.....

AXE 4 : Jouer en développant les différents aspects du jeu libre au jeu collectif codés.

Un volet particulier du jeu utilisera l'apprentissage et l'éveil linguistique.

Les jeux collectifs permettront aux enfants de découvrir de plaisir de la création, partager et se détendre et ou favoriser l'éveil linguistique.

Cet axe permettra la découverte d'activités de plein air et de multi activité.

De plus, les activités proposées devront permettre aux enfants de prendre le temps, les enfants auront la possibilité d'accéder à un endroit calme où il pourra rêver, échanger avec ces pairs, se reposer.

Ainsi, ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soient concernés grâce à la mise en place des TAP.

En préalable, chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

13 Les objectifs éducatifs du PEDT

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage. Elle permet aujourd'hui de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école,

c'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs pour mineurs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et contre un certain morcellement.

Elle s'appuie sur de nombreux constats d'experts scientifiques et de pédagogues, et fait le constat des difficultés pour le système de l'enseignement d'obtenir des résultats satisfaisants.

Les objectifs :

- Créer les conditions pour chaque enfant d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,

14 Les projets

ACTIVITES ET ARTICULATION DU PEDT

- activités en articulation avec les projets d'écoles,
- activités en articulation avec les activités extrascolaires : des associations sportives et culturelles vont intervenir sur les TAP et les activités de l'accueil de loisir seront intégrées dans le PEDT.

Le projet est le même, la plupart des intervenants également.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : Une volonté de mettre en place un parcours suivant les axes déterminés. Chaque enfant de la petite section jusqu'au CM2 devra avoir bénéficié d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles, citoyennes mais également au jeu.

Ainsi :

Pour la culture :

- pour les enfants en écoles maternelles : éveil musical, activités manuelles, danses, contes, éveil linguistique,
- pour les enfants en écoles élémentaires : théâtre, chant-choral, danse, éveil artistique, art plastique.

Pour Le développement durable:

- pour les enfants en écoles maternelles : actions sur le développement durable, jardinage, sensibilisation, tri sélectif, initiation aux gestes « anti gaspi » découverte de la faune et de la flore locale,
- pour les enfants en écoles élémentaires : actions sur le développement durable, jardinage, sensibilisation, tri sélectif, initiation aux gestes « anti gaspi » découverte de la faune et de la flore locale,

Pour la citoyenneté :

- pour les enfants en écoles maternelles : actions intergénérationnelles
- pour les enfants en écoles élémentaires : actions intergénérationnelles

Pour le jeu :

- pour les enfants en écoles maternelles : jeux de société, jeux libres, jeux de construction, activités de plein air
- pour les enfants en écoles élémentaires : jeux de société, jeux libres, jeux de plateau, activités de plein air.

Sur ce temps, les relations entre l'association gestionnaire – la commune – l'éducation nationale devront être renforcées afin que différents paramètres tels que l'utilisation des locaux (selon la convention d'occupation des locaux) ou la prise en charge de l'enfant se déroulent dans les meilleures conditions.

Ainsi, des réunions préparatoires auront lieu avant la fin de l'année scolaire avec les directions des écoles, le référent, les ATSEM et/ou agents techniques qui participeront aux TAP, les directions du périscolaire et du centre de loisirs.

A partir de la rentrée, des points réguliers seront fait entre les directions et les référents de chaque école.

Cette réflexion permet une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, inscrire ci-dessous la liste des établissements scolaires et domaines concernés :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ecole maternelle du Val Cottey : littérature, autonomie, respect de l'autre ➤ Ecole élémentaire du Val Cottey : développement durable, citoyenneté – vivre ensemble 		
Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Articulation éventuelle avec les activités périscolaires	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui en indiquer les modalités :		

15 PARTENAIRES DU PEDT

PARTENAIRES ASSOCIATIFS :

Association du centre de loisirs du Val Cottey

Les associations de Dagneux

PARTENARIAT INTERNE :

Mise en œuvre

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire

Madame le Maire Adjointe à la petite enfance, à l'enfance et aux affaires scolaires

Mesdames les conseillères municipales, membre de la commission scolaire

Madame et Monsieur les Directeurs des écoles

Mesdames et Messieurs parents délégués élus

Mesdames les directrices de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs du Val Cottey

Mesdames les ATSEM

MODALITES DE LA MISE EN PLACE DU PROJET DE REFORME :

Les réunions ont débutées en février 2013. Le choix du passage en septembre 2014 a été fait dès le début.

Les premières réunions ont permis de faire le choix des horaires qui seront applicables. La décision a été validée lors des conseils d'école puis validé par le conseil municipal au mois de novembre 2013.

Suite aux allègements proposés en mai 2014, il a été décidé de proposer une nouvelle organisation décrite précédemment. L'école élémentaire ainsi que les parents d'élèves sont d'accord pour les nouveaux horaires. L'équipe de l'école maternelle est contre ; un conseil d'école est donc organisé en juin 2014, il y a égalité des voix.

La municipalité décide de maintenir la proposition des 2 fois 1h30, en alternance entre les 2 écoles.

ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN, L'EVALUATION DU PROJET :

PERIODICITE :

Réunions d'évaluation tout au long de l'année scolaire, soit avant les vacances de la Toussaint, puis en février et mai 2015. Les années suivantes, une réunion par an.

MODALITES DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET DE MODIFICATION PAR AVENANT :

Le PEDT sera signé pour un an, il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

COORDINATION DU PROJET

Elu référent : Madame Carine COUTURIER Maire Adjointe déléguée à la petite enfance à l'enfance et aux affaires scolaires

Association référente : Association du centre de loisirs du Val Cottey

Correspondants : Madame COUTURIER

Adresse : 959, route de Genève, 01120 DAGNEUX

Téléphones : Mairie : 04 72 25 11 80

Adresses électroniques : carine.couturier@ville-dagneux.fr